



Lettre d'information n°34

Septembre 2009

« Spécial stage des étudiants »

1/ Stages d'externat DCEM1, DCEM2, DCEM3

1/ Période de déroulement des stages :

- sont **exclus** de la période des stages :
 - les vacances d'hiver (18 décembre 2009 au 02 janvier 2010)
 - la période de révision et des examens
 - les jours fériés (sauf les gardes)
 - la 2^{ème} semaine des vacances de printemps (29 mars au 04 avril 2010)
- sont **inclus** dans la période des stages :
 - la 1^{ère} semaine des vacances scolaires de printemps (22 au 28 mars 2010)
 - la période du 07 au 17 juin 2010 (entre les 2 sessions)

2/ Planification des stages

DCEM1 :

- **Un semestre :** Cardiologie – Pneumologie – Orthopédie
- **Un semestre :** Infectieux ou Hématologie/Oncologie Rhumatologie ou Neurologie – Stage optionnel
- **Durée : S1 : 14 semaines : 5-4-5**
S2 : 18 semaines : 5-5-8

Évaluation en fin de semestre pour les 3 spécialités

DCEM2 :

- **Un semestre :** Pédiatrie – Néonatalogie et Chirurgie pédiatrique – Néphrologie ou Urologie
Durée : S1 : 14 semaines : 5-4-5
S2 : 18 semaines : 5-5-8
- **Un semestre :** Chirurgie – Gastroentérologie ou Endocrinologie ou Nutrition
Durée : S1 : 14 semaines : 7-7
S2 : 18 semaines : 8-10
- **Évaluation en fin de semestre pour les 2 spécialités**

DCEM 3 :

- **Un semestre : Médecine et Réanimation**

Durée : **S1 : 14 semaines : 7-7**

S2 : 18 semaines : 8-10

- **Un semestre : Gynécologie-obstétrique – Psychiatrie –**

Spécialités

Durée : **S1 : 14 semaines : 7- 4- 3**

S2 : 18 semaines 8 - 4 - 6

Spécialités : ORL ou Dermatologie ou Ophtalmologie

(choix de 1 spécialité parmi les 3)

- **Evaluation en fin de semestre pour les 3 spécialités**

3/ Note de stage :

• Des séminaires et des séances de travail ont été effectués durant l'année universitaire 2008-2009 réunissant les chefs de section, les coordinateurs de stage, les membres du comité pédagogique et la direction des stages pour définir les critères d'attribution de la note de stage.

- Durant l'année universitaire 2009-2010, cette note de stage sera **décisive dans la validité, les rachats et le classement**

La note de stage sera attribuée de la façon suivante :

- *Assiduité et Activité dans le Service* : 50 %
- *Évaluation de fin de stage par ECOSM* : 50 %

- **L'évaluation en fin de stage par ECOSM est OBLIGATOIRE** (sous la responsabilité du Chef de Service et de l'Encadreur).

- **Dates des ECOSM :**

S1 : les 15, 16,17 décembre 2009

S2 : les 14, 15,17 juin 2010

Session de rattrapage : du 26 au 30 juillet 2010

- **Stage non validé et redoublement :**

- En cas de stage(s) non validé(s) durant l'année universitaire, l'étudiant pourra bénéficier d'un seul stage de rattrapage durant la période estivale : ce stage sera d'une **durée obligatoire de 4 semaines** (quelque soit la discipline) et sera effectué dans le même service où il n'a pas été validé. **Ce stage de rattrapage est indépendant du stage d'été qui est obligatoire.**

- **Le redoublement de l'étudiant sera systématique dans les situations suivantes :**

- > 2 stages non validés à la session de juin.
- ≥ 2 stages non validés le 31 aout de l'année universitaire 2009-2010.

- **En cas de redoublement**, les étudiants doivent absolument refaire et valider tous les stages correspondant à l'année en cours.

4/ Encadreur référent des stages hospitaliers

- Il est nommé après appel à candidature et accord du chef de service. En l'absence de candidature, le chef de service désignera un encadreur parmi les membres de son équipe
- Il travaille en collaboration avec le coordinateur des stages de son hôpital, sous l'égide du directeur des stages
- Il a pour tâche, sous l'égide de son chef de service :

- d'organiser le stage hospitalier des étudiants en médecine en collaboration avec les autres membres de l'équipe (MCA, assistant ou médecin spécialiste), dans le service auquel il appartient en s'occupant de la présence et l'adaptation des stages aux objectifs prédéfinis.

- d'assurer l'évaluation des étudiants en fin de stage et de transmettre à la faculté les résultats de cette évaluation co-signée par le chef de service

- Lorsque dans un service il existe des étudiants appartenant à différents cycles, il doit y avoir plusieurs encadreurs par service.
- Une attestation sera délivrée à chaque encadreur référent au terme de l'année universitaire

5/ Coordinateur des stages

- Il est désigné par le Doyen
- Il est membre de la commission des stages
- Il représente un centre hospitalo-universitaire au sein de cette commission
- Il travaille sous l'égide du directeur des stages
- Il a pour tâche :
 - de faire le lien entre les terrains de stages et la direction des stages
 - de coordonner les stages avec les chefs de Service et l'encadreur référent au sein des services
 - d'organiser au sein des CHU les séminaires de formation des encadreurs en collaboration avec le comité pédagogique

6/ Gardes

L'externe est amené à **assurer obligatoirement 40 gardes durant son externat** (soit une moyenne de 2-3 gardes par stage) répartis en :

- DCEM1: 12 gardes
- DCEM2: 16 gardes
- DCEM3: 12 gardes

Il convient :

- d'uniformiser les modalités de gardes/ spécialités
- de mettre en place des Objectifs de gardes
- d'afficher un tableau de gardes des externes
- de délivrer une attestation confirmant la réalisation des gardes

Les Modalités de déroulement des gardes se feront en fonction des possibilités des services

L'octroi des repas aux externes (déjeuner et/ou dîner) durant la garde sera discuté lors de la réunion avec les directeurs des E.P.S.

7/ Stage d'été (ou stage de proximité)

Tous les étudiants du second cycle (DCEM1, DCEM2 et DCEM3) effectueront obligatoirement un stage d'été selon les modalités suivantes :

- Durée : 4 semaines (entre 1^{er} juillet et 30 août)
- Dans une spécialité enseignée durant l'année en cours
- Lieu : au choix (idéalement à l'hôpital régional ou de circonscription le plus proche du domicile).

Le stage d'été ne pourra en aucun cas valider un stage non validé durant l'année universitaire.

2/ Stages d'immersion hospitalière PCEM1 & PCEM2

PCEM 1

- Les stages d'immersion hospitalière sont entrepris dès la 1^{ère} année médecine pour permettre à nos étudiants de connaître le fonctionnement des services hospitaliers et de s'initier à l'abord et à l'anamnèse d'un patient hospitalisé ; Ces stages se dérouleront cette année du 1^{er} février au 30 avril 2010 selon l'organigramme suivant :

<i>Spécialité</i>	<i>Période</i>
Médecine	1-5 Février 2010
Chirurgie	8-12 Février 2010
Psychiatrie	15 -19 Février 2010
Radiologie	1-5 Mars 2010
Pneumologie	8-12 Mars 2010
Cardiologie	12-16 Avril 2010
Hématologie	19-23 Avril 2010
Orthopédie-Rhumatologie	26-30 Avril 2010

PCEM 2

Pour les étudiants de 2^{ème} année médecine les stages se déroulent selon deux périodes avec des finalités objectives différentes :

1-Stages d'immersion hospitalière : (1^{er} semestre)

Ces stages se déroulent lors du 1^{er} semestre dans les services de neurologie, d'oto-rhino-laryngologie et d'ophtalmologie. Pour cette année les dates retenues pour ces stages sont :

- Du 12 au 16 Octobre et du 9 au 13 Novembre 2009 pour la Neurologie
- Du 19 au 30 octobre 2009 pour l'ORL
- Du 5 au 10 Octobre et du 30 Novembre au 5 Décembre 2009 pour l'Ophtalmologie

2-Stages d'immersion clinique : (2^{ème} semestre)

- Ces apprentissages se déroulent dans le cadre de **4 périodes de stages** de 03 semaines dans les services, consultations externes ou urgences de **Médecine, Chirurgie, Pédiatrie et Psychiatrie**
- Chaque stage a une durée de **5 matinées de quatre heures** (8h à 12h), samedis exclus.
- Pour l'année universitaire courante ces stages auront lieu du 1^{er} Février au 14 Mai 2010

1 ^{ère} Période	1-19 Février 2010
2 ^{ème} Période	22 Février-12 Mars 2010
3 ^{ème} Période	05 -23 Avril 2010
4 ^{ème} Période	26 Avril-14 Mai 2010

3/ Réunion avec les Directeurs des E.P.S.

Une réunion avec les directeurs des E.P.S. est prévue à la F.M.T. le **Samedi 26 septembre 2009** pour discuter des problèmes inhérents aux étudiants (externes et internes) en particulier des modalités et des implications financières pour la prise en charge des externes de garde dans les différents réfectoires des hôpitaux.